



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 février 2023

N° : 2023-03

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 17	en droits de vote : 67.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 13
	Votant-e-s : 21	en droits de vote : 80.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MIME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

Madame la Présidente expose,

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992) et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1 et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

La présentation détaillée du Rapport d'orientation budgétaire est annexée. Cette présentation retrace le contexte national applicable, une analyse rétrospective de la situation financière du Symalim ainsi qu'une présentation des différents scénarios de prospective projetés.

Lors du bureau syndical en date du 13 janvier 2023, la prospective financière à l'horizon 2023-2026 a été présentée.

L'objectif de cette prospective financière à horizon 2026 est d'évaluer les capacités à mener le projet de gestion en fonction de la situation financière dont les deux principaux handicaps sont :

- Un déficit structurel en fonctionnement qui empêche la seule poursuite des missions actuelles à moyen terme
- Une charge de la dette qui pèse sur les sections de fonctionnement (3%) et d'investissement (21%)

Plusieurs scénarios ont été réalisés :

- un scénario « au fil de l'eau » qui projette à l'horizon 2026 les déséquilibres actuels ;
- Puis 3 scénarios de normalisation de la santé financière du syndicat (taux d'épargne brute à 7%, 10% et épargne nette positive à horizon 2026)

Ces scénarios démontrent l'enjeu à agir sur deux leviers complémentaires et itératifs :

- les économies de gestion.
- les participations en fonctionnement ;

La question du recalibrage des participations statutaires de fonctionnement sera donc entièrement liée à la définition du projet de gestion et à la négociation du futur contrat de gestion du territoire.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

